

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DU 16/03/2023 AU 13/04/2023

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 25 mai 2020, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 16 mars 2023 :

DECISIONS				
Numéro	Date de signature	Objet	Tiers	Montant HT
DEC20230320-012	20/03/2023	Diagnostos amiante et plomb avant travaux cuisine salle des Associations	DIAGONORM Sarl Energie Maîtrisée 72000 Le Mans	241,667 €
DEC20230323-013	23/03/2023	Mission de maîtrise d'œuvre extension du réseau d'assainissement secteur du Puits Forget	Soiété SAFEGE 72650 La Chapelle saint Aubin	7 319.60 €
DEC20230330-014	30/03/2023	Marquages au sol cour de l'école	Sarl TRAÇAGE SERVICE 72130 Saint Léonard des Bois	400.00 €

CONCESSIONS CIMETIERE						
Numéro	date de signature	Nom du titulaire	Type	Durée	Date d'effet	Emplacement
258	24/03/2023	Mme ROYER Marie-Claude	Renouvellement concession de terrain	30 ans	18/09/2013	B31
263	24/03/2023	M. COCHET Jacques	Renouvellement concession de terrain	50 ans	02/06/2014	B48

ANNEXE AU PV DE SEANCE DU 13.04.2023

Publié le 23/06/2023